

Bloc S 3 : Risques dans les industries de procédés – 6 crédits

S 3.1 La notion de risque dans l'industrie chimique – 12h	C. Delvosalle
S 3.2 Risques liés à l'industrie des procédés et aux produits chimiques – 12h	D. Dupuis
S 3.3 L'incidence de la corrosion sur la sécurité des installations – 8h	M-G Olivier
S 3.4 Sécurité des équipements thermiques – 8h	P. Lybaert
S.3.5 Sécurité des équipements nucléaires – 4h	S. Cauchies
S 3.6 Equipements sous pression, réglementation pour la construction, directive 97/23/EC – 4h	F. Yernaux
S 3.7 Toxicologie – 20h	J-M. Colet

Bloc S 4 : Risques électriques et environnementaux, sécurité des bâtiments – 4 crédits

S 4.1 Les accidents électriques – 4h	D. Jost
S 4.2 Le R.G.I.E. – 8h	V. Lotin
S 4.3 La prévention des accidents dus à l'électricité statique – 8h	X. Lagniau
S 4.4 Le bruit et les vibrations – 16h	G. Kouroussis - P. Brux
S 4.5 Eclairage et sécurité – 8h	A. Deneyer
S 4.6 Instrumentation électronique et détection. Security – 4h	F. Dualibe

Bloc S 5 : Sécurité incendie et explosion – 5 crédits

S 5.1 Normes de base en matière de prévention contre l'incendie et l'explosion – Plans internes d'urgence et planification d'urgence – 12h	J.P. Renier
S 5.2 Les services incendie et la prévention dans les établissements accessibles au public – 12h	N. Delvosalle
S 5.3 Détection Incendie – 4h	M. Delruelle
S 5.4 Résistance et réaction au feu des éléments de construction – 8h	S. Datoussaid
S 5.5 Les explosifs civils – 4h	P. Bouko
S 5.6 Désenfumage – 4h	B. Bastin

Bloc S 6 : Complément pour coordinateur. Coordination et sécurité de chantiers temporaires ou mobiles – 5 crédits

S 6.1 Aspects légaux et application des prescrits relatifs à la coordination des chantiers temporaires ou mobiles – Responsabilité civile et pénale des différents intervenants – 16h	M-C Ribas Y Ribas
S 6.2 La sécurité et bien-être sur les chantiers. Bases techniques – 16h	S. Posty
S 6.3 Application des aspects pratiques de prévention et de la coordination en phases de projet et de réalisation de chantier T/M (Exemple : Maison unifamiliale) – 8h	S. Posty
S 6.4 Pratique de la coordination lors de chantiers T/M de génie civil. Principes généraux de signalisation routière, de gestion des déchets et de passation de marchés publics. – 20h	E. Demoulin

TRAVAIL DE FIN D'ETUDES – 20 crédits

Université de Mons – Bâtiment Rosa Parks - Service Formation Continue – Avenue Frère Orban, 9 – 7000 Mons
formation.continue@umons.ac.be - +32-(0)65-37 37 12 - 14 et +32-(0)65-37 30 08

UMONS

FORMATION
CONTINUE



TRAVAIL ET SÉCURITÉ



POLYTECH
MONS

Certificat d'Université de
Conseiller en Prévention de niveau I

UMONS

FORMATION
CONTINUE

Faculté Polytechnique de Mons | 2026-2027

La Faculté Polytechnique de Mons organise à l'intention des **Conseillers en Prévention des services internes et externes pour la prévention et la protection au travail**, la **formation complémentaire de premier niveau** définie au Livre II, titre 4 du Code du bien-être au travail. **Cette formation est modulaire et comporte un module multidisciplinaire de base et un module de spécialisation de premier niveau.** Le module de spécialisation inclut un **module de cours "Complément pour coordinateur" (Bloc de cours S 6 du sous-module III)** tel que défini dans l'Arrêté Royal du 25 janvier 2001 qui peut également être suivi comme cours distinct.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le cycle d'enseignements couvre non seulement les volets scientifiques et techniques, mais également les aspects législatifs, juridiques, psychologiques, médicaux, sociaux et économiques des problèmes posés par l'organisation et le fonctionnement des services de sécurité dans les entreprises privées et les établissements du secteur public. Pour couvrir ce vaste ensemble de matières, le staff d'enseignants est constitué d'académiques de l'UMONS, de spécialistes techniques, de juristes, de psychologues, de médecins, d'ergonomes, de représentants du monde syndical et patronal, de cadres des Services Publics Fédéraux et de l'industrie.

CONTENU DE LA FORMATION

Le programme des enseignements comprend un module multidisciplinaire de base de 120 heures de cours et exercices ainsi qu'un module de spécialisation de premier niveau de 344 heures de cours et exercices qui se clôture par un travail de fin d'études (valorisé pour 300 heures). Le module multidisciplinaire de base est divisé en trois blocs tandis que le module de spécialisation est divisé en trois sous-modules comportant chacun deux blocs. Cet ensemble correspond à une année d'études mais, afin d'être compatibles avec une activité professionnelle, les enseignements sont répartis sur deux années académiques. **Néanmoins, le module multidisciplinaire de base est organisé chaque année** de septembre à janvier. Les enseignements étant répartis sur deux ans, sont ensuite dispensés, chacun au cours d'un quadrimestre, les trois sous-modules qui constituent le module de spécialisation de premier niveau [sous-module I (blocs S 1 et S 2), sous-module II (blocs S 3 et S 4), sous-module III (blocs S 5 et S 6)]. Les examens et la défense des mémoires de fin d'études sont organisés tous les ans au cours de deux sessions.

CONDITIONS D'ADMISSION

Conformément à l'article II.4-4. § 1^{er} et 3^{ème} du Livre II, titre 4 du Code du bien-être au travail, ont accès à la formation complémentaire de premier niveau :

- Les porteurs d'un bachelor d'université ou d'un bachelor de l'enseignement supérieur de niveau universitaire.
- Les porteurs d'un certificat de niveau 2 ayant une expérience pratique d'au moins cinq ans dans un SIPPT ou SEPPT (accès direct aux modules de spécialisation de niveau 1).
- Les détenteurs d'un certificat de niveau 2 et porteurs d'un diplôme de bachelor d'université peuvent immédiatement commencer les modules de spécialisation de niveau 1 sans devoir démontrer les 5 ans d'expérience.

Les inscriptions se font uniquement sur base d'un dossier qui est examiné par les coordonnateurs de la formation et qui peut être complété par une entrevue avec le candidat. Le module de cours "Complément pour coordinateur" ne peut être suivi comme cours distinct que par des porteurs du titre de Conseiller en prévention de niveau I (Arrêté Royal du 25 janvier 2001).

MODALITES PRATIQUES

Les cours sont dispensés de septembre à juin à raison de deux jours par semaine (lundi et mardi pour le Module multidisciplinaire de base ; jeudi et vendredi pour les Modules spécialisés) de 14 à 18h dans les auditorios de l'Université de Mons. Ainsi que le prévoit le Décret de la Communauté française de Belgique du 7 novembre 2013, définissant l'enseignement supérieur, à l'issue de la formation, la Faculté Polytechnique de Mons délivre un Certificat d'Université de Conseiller en Prévention de niveau I et octroie les crédits associés aux différents blocs. Les étudiants qui ne suivent que le "Complément pour coordinateur" reçoivent un Certificat de Compétence "Complément pour Coordinateur – Spécialisation en Coordination et Sécurité des Chantiers Temporaires ou Mobiles".

Le coût de la formation s'élève à 1650 euros par an (notes de cours et visites comprises). La formation est organisée par la Faculté Polytechnique de Mons depuis 1978. Elle est agréée depuis sa création par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale. En outre, la formation est agréée pour les congés-éducation.

MODULE MULTIDISCIPLINAIRE DE BASE – 10 crédits

Bloc B 1 : Introduction et principes de base – 2 crédits	
B 1.1 Présentation de la formation, principes généraux économiques, légaux et sociaux – 12h	G. Kouroussis – J. Lobry – C. Delvosalle –JL Baraté
B 1.2 Le conseiller en prévention – les structures organisationnelles internes et externes – la politique de prévention – 8h	
B 1.3 Responsabilités civile et pénale du conseiller en prévention : le point de vue de l'avocat – 4h	N. Radelet
B 1.4 Prévention en entreprises : point de vue des organisations syndicales et patronales – 4h	M. Coopmans – L. Lorthioir – C. Bougard
Bloc B 2 : Risques, dépistage, analyse et prévention – 5 crédits	
B 2.1 La prévention des accidents et les assurances d'entreprises – 20h	P. Blondeel
B 2.2 La médecine du travail, y compris les bases de l'hygiène, de l'ergonomie et des aspects psychosociaux – 16h	P. Liénard
B 2.3 Les équipements de protection individuelle – 8h	J-L. Baraté
B 2.4 Les facteurs d'ambiance sur les lieux de travail – 4h	L. Baps
B 2.5 La prévention des risques incendies et électriques – 4h	V. Lotin
Bloc B 3 : Gestion de la politique de prévention – 3 crédits	
B 3.1 Aspects pratiques et organisation des services de prévention et de protection – 20h	M. Ubaghs
B 3.2 Rôle des services externes pour les contrôles techniques – 4h	B. Deboyser
B 3.3 Les établissements classés - 8h	L. Bastiaens – F. Denauw
B 3.4 Techniques de communication, de réunion et de motivation – 4h	M. Fourneau
B 3.5 Organisation des premiers secours et soins d'urgence – 4h	Dr A. Legrand

MODULE DE SPECIALISATION DE PREMIER NIVEAU – 30 crédits

Bloc S 1 : Ergonomie, hygiène, sociologie et psychologie du travail – 5 crédits	
S 1.1 Ergonomie – 20 h	A. Van Daele – J-P Demaret A. Piette – E. Fabiocchi
S 1.2 Hygiène du milieu industriel – 8h	
S 1.3 Maladies professionnelles affectant les voies respiratoires – 8h	Dr A. Nguessi
S 1.4 Psychologie et dynamique de groupes -20h	Dr A. Legrand
	M. Fourneau
Bloc S 2 : Systèmes de gestion, normes, directives et analyse des risques. Risques mécaniques – 5 crédits	
S 2.1 Les directives européennes et en particulier, les directives "Machines" et "Equipements de travail" – 8 h	M-C Ribas Y Ribas
S 2.2 Evaluation des risques d'accidents de travail et justification des investissements de protection – Consignation des machines et installations – Gestion des indicateurs de sécurité et de prévention – Travaux confiés à des tiers 16h	P. Algrain
S 2.3 Parallèle gestion qualité, environnement et sécurité – 8h	
S 2.4 Installations vapeur, réglementation pour la construction et le contrôle périodique – 4h	C. Delvosalle – M. Mainil
S 2.5 La sécurité et le comportement des matériaux – 12h	F. Yernaux
S 2.6 La sécurité des engins de levage – 8h	M. Gonon – F. Delaunois
	B. Deboyser